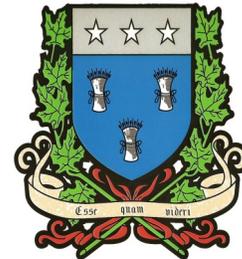


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 31, n° 7) 17 mai 2022

Voici quelques gestes faciles à poser pour économiser l'eau potable

Durant la belle saison, la demande en eau pour usage domestique est à la hausse.

La municipalité de Napierville vous invite à éviter le gaspillage de cette précieuse ressource.

Suivant l'adoption le 12 août 2021 du Règlement numéro 442 sur l'utilisation de l'eau potable, voici les normes en vigueur :



Périodes d'arrosage des pelouses

Respectez le règlement municipal d'arrosage extérieur

Numéro civique PAIR : les jours de calendrier PAIRS,
entre 19 h 00 et 22 h 00 pour une période maximale d'une heure.

Numéro civique IMPAIR : les jours de calendrier IMPAIRS,
entre 19 h 00 et 22 h 00 pour une période maximale d'une heure

**Exception : nouvelle pelouse, tous les jours entre 19 h 00 et 22 h 00,
pour une période maximale d'une heure.**

Saviez-vous qu'un gazon jauni n'est pas mort ! En cas de sécheresse, la pelouse entre en état de dormance afin de préserver l'eau nécessaire à ses racines;

Art 7.3 et 7.5

Le remplissage de toute piscine et spa **doit se faire** avec une citerne mobile et le reçu remis à la municipalité.



Il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure au moment de l'assemblage et ce, pour une hauteur maximale de 30 centimètres. Le remplissage complet doit être fait par un camion citerne.

La mise à niveau de la hauteur d'eau d'une piscine ou d'un spa au printemps ou lorsque le bas niveau risque de nuire au bon fonctionnement de son équipement est permis. Dans le cas d'un spa ayant été vidé de son contenu, son propriétaire doit faire appel à un fournisseur d'eau externe.

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

Lavage de véhicule

Permis en tout temps, avec un seau de lavage
ou avec un pistolet d'arrosage,

sauf quand la municipalité annonce **l'interdiction d'arrosage**.

Laver la voiture avec une chaudière plutôt qu'au boyau: Économie de 390 litres



Lavage de patio, bâtiment, trottoir, etc.

Permis deux fois par année, ou suivant des travaux nécessitant
un nettoyage. Interdit lors d'une **interdiction d'arrosage**
de la part de la municipalité.

Balayez votre cour au lieu de l'arroser : Économie de 200 litres et plus

Article 7.9



Systèmes d'arrosage automatique

Cette solution permet d'économiser jusqu'à 70% d'eau par rapport
aux solutions d'arrosage classiques. De plus, l'arrosage automatique
va vous permettre de fournir la juste quantité d'eau à chaque plante
en fonction de ses besoins.



Il doit avoir :

- **Un détecteur d'humidité**
- **Dispositif anti-refoulement conforme**
- **Une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle**

Voici quelques gestes faciles à poser pour économiser l'eau potable:

- Gardez la pelouse une hauteur de 8 à 10 cm, laissez le gazon coupé sur la pelouse lors de la tonte de votre gazon, celui-ci contient beaucoup d'eau et de plus, il agira comme fertilisant
- Ajoutez du paillis à vos aménagements paysagers:
- Installez une toile solaire sur la piscine pour éviter l'évaporation et remplissez la piscine à maximum à 15 cm du bord;
- Récoltez l'eau de pluie au moyen d'un baril récupérateur et utilisez-la pour le potager et les fleurs.

Extrait du règlement numéro 442 Règlement sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant les règlements numéro 212 et 321 et leurs amendements relativement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Article 7.4